PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "AUF MILLENKNEPCHEN"

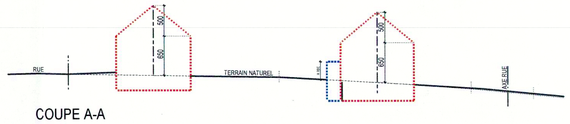

COUPE A-A

COUPE B-B

COUPE C-C

SURFACE TOTALE: 21.306,7 M²
TERRAIN COMMUNALE: 5.326,7 M² = 25 %
TERRAIN CONSTRUCTIBLE: 15.980 M² = 75%
COS GLOBAL PROJETE: 0,33 COS GLOBAL MAX: 0,4
CMU GLOBAL PROJETE: 0,66 CMU GLOBAL MAX: 0,8

LOTS
CREATION DE LOTS 1-33

UTILISATION
LOTS 1-9, 23, 30,31,33: 13 MAISONS UNIFAMILIALES ISOLEES
LOTS 10-13: 4 MAISONS JUMELEES
LOTS14-22, 24-26: 12 MAISONS EN BANDE
LOTS 27-29: 12 APPARTEMENTS (3 x 4 UNITES)
LOT 32: MAISON EXISTANTE

TOTAL PREVU A CONSTRUIRE: 41 LOGEMENTS

PARKING:
LOTS 1-27, 30,31,33: 58 EMPLACEMENT (2 EMPLACEMENTS PAR UNITE)
LOTS 27-27: 18 EMPLACEMENTS - GARAGES COLLECTIFS (1,5 EMPLACEMENT PAR UNITE)
LOT 32: EMPLACEMENTS EXISTANTS

TOTAL: 76 EMPLACEMENTS

DENSITE:
ENV. 25 LOGEMENTS/HA

HAB-1	II
0,4	0,8
mi - mj mb	t2

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL

EXTRAIT PAG

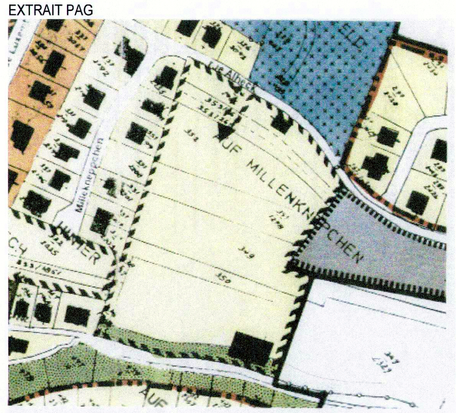

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

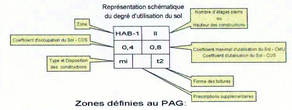

Zones définies au PAG:

HAB-1	Zones d'habitation 1
HAB-2	Zones d'habitation 2
ZMC	Zones mixtes à caractère central
ZMU	Zones mixtes à caractère urbain
ZMR	Zones mixtes à caractère rural
ZBEP	Zones de bâtiments et d'équipements publics
ZAE	Zones d'activités économiques
	etc.
PAP	Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins:

II	limite supérieure
I - II	limite inférieure et supérieure
(II)	obligatoire

Hauteur des construtions:

hc-x	hauteur à la corniche de x m
ha-x	hauteur à l'acrotère de x m
hf-x	hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

oc	construction en ordre contigu
onc	constructions en ordre non contigu
mi	maisons isolées
mj	maisons jumelées
mb	maisons en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles:

- Délimitation de zones différentes (Abgrezung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- pourcentage minimal de logements par immeuble
- pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

EVP	espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
EVp	espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
ADJ	aires de jeux
	plantations existantes
	plantations projetées
	arbres à conserver

- Construction existante
- Construction nouvelle
- à démolir
- conduite d'eau
- eaux usées
- gaz communal
- gaz intercommunal
- électricité
- Accès carrossable
- Entrée
- Hydrant
- Lampadaire
- Transformateur, TV-distributeur
- Regard (eaux usées)
- Regard (eau de ville)
- Regard (eau pluviale)
- Vanne eau potable
- Avaloir
- Feu tricolore
- Borne d'incendie
- Panneau

Voies de circulation:

- rues
- aires de stationnement / emplacements publics
- chemins piétonniers, 'pistes cyclables'

Formes des Toitures:

- orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

BALLINI PITT & PARTNERS
ARCHITECTES SC
39, VAL SAINT ANDRE
L-1128 LUXEMBOURG
T +352 45 31 01
F +352 45 40 70
WWW.BALLINIPITT.LU
INFO@BALLINIPITT.LU

bEST
INGENIEURS-CONSEILS
Bureau d'Etudes et de Services Techniques
2, rue des Sapins L-2513 Senningerberg
Tél.: 349090 Fax: 349433
E-mail : route@best.lu

Référence: 160631145C

Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 22/04/11
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

INDICE	DATE	DESSIN	CONTROLE	MODIFICATION
J	2010.06.29	N.S.	R.P.	Modif. lots 8 & 9
I	2010.04.08	P.H.	R.P.	supprimer faîte Lot 1-9
H	2009.06.30	P.Ro.	R.P.	Mise à jour d'après remarques commune
G	2009.05.26	N.S.	P.F.	Mise à jour d'après remarques commune
F	2009.04.09	N.S.	P.F.	Limite PAG
E	2009.02.03	N.S.	P.F.	Mise à jour d'après présentation commune
D	2009.01.09	N.S.	P.F.	Modif. ralentisseurs suivant proposition Best
C	2008.12.18	N.S.	P.F.	Mise à jour d'après plans de Best-Tipec 080042-3d1a
B	2008.12.09	N.S.	P.F.	Modif. parking / ralentisseurs
A	2008.11.06	N.S.	P.F.	Création du plan

ROLLIMMO.EU.SA
L-7220 WALFERDANGE

MAITRE DE L' OUVRAGE

Appartient à la délibération du conseil communal du 12.7.2010
point 6 (A)
Le secrétaire, Le bourgmestre,

"Auf Millenknepchen"
L-7558 ROLLINGEN

ADRESSE DU CHANTIER

PAP ROLLINGEN, Commune de MERSCH

PROJET

PAP

IMPLANTATION
COUPES DE PRINCIPE

DOCUMENT

ECHELLE 1/500

NUMERO DE PLAN J38 PP G0 1 J
PA 20081106
INDICE

N° DE CALQUES CONTENU DANS LE PLAN 70-191-199-311-312-1105-1115-1125

NOTE IMPORTANTE: La mention de l'échelle est purement indicative. Il est interdit de mesurer sur les plans. Toutes les dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur le chantier avant le début des travaux. L'entrepreneur est également tenu de signaler l'architecte sans délai toute anomalie constatée sur les plans. Toute modification apportée à la construction sans le consentement de l'architecte ne saurait engager sa responsabilité. Le contenu de ce document est la propriété exclusive de l'architecte, il ne peut être diffusé ni utilisé sans son autorisation écrite. Tout nouvel indice de reédification implique l'annulation du document précédent et sont remplacement par le présent document.